

Article 21 du Règlement

Le gouvernement a consulté l'industrie et le conseil consultatif du premier ministre (M. Mulroney) avant de prendre la décision de fournir les fonds supplémentaires au Programme d'aide à la recherche industrielle. L'augmentation de fonds consacrés à ce programme illustre l'importance que le gouvernement accorde à la recherche et à la technologie.

* * *

LE LOGEMENT**LE MANQUE DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE GRAND TORONTO**

Mme Thérèse Killen (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, la situation du logement social à Toronto s'est très gravement détériorée—5 900 familles figurent désormais sur la liste d'attente de logements subventionnés. A la fin de juin, ce nombre était passé à 7 200 et, avec l'afflux des étudiants des collèges et universités à cette époque-ci de l'année, il a augmenté bien davantage. Quelque 700 à 1 000 familles se trouvent dans une situation vraiment désespérée.

On ne soupçonne pas les effets de cette crise sur les enfants. Ces familles paient un loyer si élevé qu'elles ne peuvent s'offrir qu'un logement exigu pour leurs besoins, ce qui ne leur laisse pas grand-chose pour la nourriture et les vêtements. En conséquence, les enfants ne réussissent pas bien à l'école, car ils manquent de sommeil; en outre, ils tombent facilement malades à cause du stress qu'ils vivent, ils manquent d'hygiène. L'absence d'installations convenables pour cuisiner de bons repas favorise la malnutrition—et ainsi de suite.

● (1110)

J'exhorte tous les niveaux de gouvernement à créer immédiatement un comité spécial pour enquêter sur cette affaire urgente. J'exhorte le ministre chargé du logement à prendre les devants. L'avenir des petits Torontois en dépend.

* * *

LES BANQUES**LES PRÊTS À LA CONSOMMATION—LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS**

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, beaucoup de titulaires de cartes de crédit ayant un solde élevé se voient conseiller de prendre rendez-vous avec leur aimable directeur de banque afin d'obtenir un prêt à la consommation. Voilà un excellent conseil tant qu'on n'a pas essayé de le mettre en pratique.

Plusieurs personnes m'ont écrit pour me dire que certaines banques ne sont disposées à leur accorder qu'un prêt supérieur à leur demande. Ailleurs, les prêts bancaires de moindre importance portent le même taux d'intérêt que celui des cartes de crédit. De toute évidence, on veut enchaîner le consommateur en l'obligeant à payer des intérêts excessifs.

J'espère que le projet de loi que j'entends présenter en vue de mieux protéger les consommateurs suscitera un mouvement d'appui au sein de tous les partis.

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES**LA FAILLITE DU GROUPE PRINCIPAL—LES PERTES DES INVESTISSEURS**

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, il y a deux jours, plus de 2 500 personnes qui avaient investi dans les deux sociétés du groupe Principal qui ont fait faillite, se sont rassemblées dans un stade d'Edmonton pour apprendre de première main comment leur argent avait été mal investi et qu'ils avaient peut-être été victimes de malversation, comme beaucoup le pensent.

Ces investisseurs ont acheté des certificats de dépôts qui étaient entièrement garantis, leur avait-on dit, par des actifs détenus par le groupe Principal dans les banques canadiennes à charte. Cependant, la réalité est bien différente. On a maintenant découvert que ces actifs étaient très surestimés. Lorsqu'on va liquider ces actifs, ils ne rembourseront pas plus de 60 p. 100 des pertes encourues par les investisseurs. On a déjà été témoin de ce scénario lorsque la Canadian Commercial Bank, la Northland Bank et le Pioneer Trust ont fait faillite.

Il faut que cesse cette duperie des investisseurs et des déposants. Le Nouveau parti démocratique désire une collaboration plus étroite entre les organismes de réglementation provinciaux et fédéral pour faire en sorte que les institutions financières satisfassent aux critères les plus stricts de compétence administrative et d'honnêteté. Les agriculteurs, les familles des travailleurs, les personnes âgées et autres ne devraient pas être laissés sans ressources lorsque des gestionnaires financiers sans scrupule et incompetents ne tiennent pas leurs promesses.

J'exhorte le gouvernement à être vigilant et à prendre des mesures pour améliorer la réglementation et le contrôle, à demander une enquête publique approfondie sur la question et à proposer un projet de loi visant à faire signer des formules de renonciation si la SADC ou une autre assurance ne garantit pas un dépôt ou un investissement. Il est absolument indispensable d'agir de la sorte, si l'on veut que les institutions financières régionales survivent.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE**LE PROJET DE LOI C-22—LA PRÉSUMÉE PUBLICITÉ DU NPD**

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, une fois de plus le Sénat va être invité à donner suite aux volontés de la démocratie au sujet du projet de loi C-22, projet de loi qui va créer 1 300 emplois, selon nous, dans la province de Québec et 700 millions d'immobilisations. Je dis 1 300 emplois selon nous, monsieur le Président, parce qu'à l'automne 1986, un article paru dans *Le Devoir économique*, sous la signature de Françoise Côté, prévoyait 10 000 emplois à Montréal à cause du projet de loi C-22.